

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 02 FEVRIER 2016

Etaient présents : B. CARRERA, maire, P. BARBEAU, P. BESSAGNET et D. JUGAN, adjoints, C. BRESSAC, A. BURRIEL, J.L. CHAPELLE et J. SAUVAGE, conseillers

Absentes : C. FAVAREL et F. PADER, excusées

La séance est ouverte à 20 heures 30

- A. BURRIEL est désigné secrétaire de séance
- Approbation du procès verbal de la séance précédente
- Le Conseil décide la modification de la délibération prise suite au procès-verbal du commissaire enquêteur sur la modification du carrefour à Mestressens. Il ne s'agit que de redéfinir les numéros de parcelles concernées pour qu'elles concordent exactement avec le plan cadastral, sans changement sur la réalité des choses
- Une délibération est prise à l'unanimité pour la modification des statuts de la communauté de communes « Cœur de Gascogne ». Ce changement de statuts autorise la communauté de commune à gérer et à participer à la réalisation prochaine de la fourrière animale départementale sur la commune d'Ordan-Larroque en remplacement de celle existant Route de Pessan qui n'est pas aux normes. Cet établissement, d'un coût approximatif de 2 millions d'euros, permettra de mieux accueillir les animaux errants du département, (chiens et chats) dans le respect des règles. Le coût annuel par habitant du Gers sera d'environ 2,50 € (0.60 € actuellement), prélevé sur les budgets communaux
- Monsieur CARRERA informe le Conseil que les travaux d'étude des futures règles d'adressage se poursuivent normalement. Une réunion avec les responsables de la Poste devrait permettre de renommer chacune des voies communales, il reste aussi à mettre en place les commandes groupées de panneaux avec la communauté de communes.
- Une première analyse des comptes communaux est ensuite effectuée. Il ressort que les prévisions 2015 ont été respectées dans l'ensemble, aucun dépassement notable de poste budgétaire n'ayant été relevé. Dans la même optique, Monsieur le Maire présente les propositions pour 2016, sans changement remarquable
- Concernant l'école, Monsieur le Maire informe qu'un changement des manuels scolaires est prévu pour la prochaine rentrée. Le coût prévisible, de 1 000 €, devrait être supporté par la commune. (gratuité de l'enseignement) Cependant l'instituteur pense continuer à travailler avec les supports existants durant la prochaine année scolaire
- Une journée « petits travaux communaux » est programmée pour le 17 février prochain. Elle devrait permettre la mise aux normes « accessibilité » de divers lieux communaux et l'amélioration de notre bibliothèque de plein air ainsi que la pose d'une cloison à l'ancienne école pour délimiter une salle d'archivage
- Monsieur CARRERA précise ensuite que le recensement est en cours sur la commune et demande à tous de recevoir au mieux notre enquêtrice. A signaler le nombre exceptionnel de foyers répondant au questionnaire par le biais d'internet (environ 80 % pour l'instant)

La fin de la séance est consacrée aux questions diverses :

- Monsieur BURRIEL signale la recrudescence de cambriolage dans notre secteur. Monsieur le Maire rappelle les règles essentielles de bon sens : ne pas quitter son habitation sans fermer à clé, ne pas laisser d'objets de valeur en vue, relever et signaler tout véhicule inhabituel ou comportement suspect. L'attention de chacun envers ses biens propres et ceux de ses voisins peut quelquefois dissuader certains aigrefins...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures